

Paris,
le mardi 18 mars 2014

Émetteur : CRF du Nord-Picardie : Eloi Lion Tél : 03.20.74.75.47 - Eloi.lion@crf-nord.com
Ucanss : Driss Alex - dalem@ucanss.fr

Objet : Déploiement des modules « Marchés Publics »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'optimisation et la sécurisation des marchés publics sont des préoccupations majeures dans le contexte actuel de l'Institution. Il s'agit notamment de mieux répondre aux besoins des services en améliorant l'organisation du processus d'achat, en diffusant les bonnes pratiques et en dégagant des marges de manœuvre budgétaires conformes à la politique générale de l'Institution.

C'est pourquoi l'Ucanss, en partenariat avec les CRFP de Lille, Nantes et Marseille, met en œuvre le dispositif de formation institutionnelle « Marchés Publics ». Ce dispositif est inscrit dans une logique de développement des compétences et de professionnalisation des salariés de l'Institution. Notre volonté est d'apporter une réponse adaptée aux spécificités des organismes de Sécurité Sociale dans le domaine des achats et marchés publics.

Le dispositif « Marchés Publics » se compose de modules de formation indépendants les uns des autres. Ces modules portent notamment sur :

- la réglementation générale des marchés (les fondamentaux, les clauses de prix, la journée d'actualités des marchés).
- les marchés spécifiques (les marchés de travaux, les marchés informatiques).
- les ateliers rédactionnels thématiques permettant aux agents d'actualiser leurs connaissances en travaillant de façon opérationnelle avec des consultants experts sur leurs dossiers réels. Une présentation détaillée de ces modules de formation (objectifs, contenu, durée) est accessible sur le catalogue de formation en ligne à partir du site de l'Ucanss.

Le dispositif « Marchés Publics » est financé sur les fonds mutualisés du Plan auprès d'Uniformation. Ainsi, le coût pédagogique de la formation est pris en charge à 80 %. Les frais annexes (déplacement, hébergement et repas) sont pris en charge par l'organisme d'appartenance et remboursés selon un barème défini (forfaits conventionnels).

Afin de vous donner de la visibilité pour 2014, vous trouverez en annexe la programmation des principaux modules de cette offre. L'ensemble de ces actions de formation peut faire l'objet de stages **inter** (inscription individuelle à un stage) et **intra** (au sein de l'organisme pour plusieurs de ses agents).

D'autres modules sont disponibles et seront mis en place en fonction des demandes enregistrées sur e-inscriptions.

Pour toute information complémentaire relative au déploiement de ces modules, je vous invite à vous rapprocher de Monsieur Eloi Lion du CRFP du Nord-Picardie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric
Directeur

Document(s) annexe

(s) :

- Planning 2014 des modules "Marchés publics",

